

Etat: 04 janvier 2010

Le système politique d'Israël

L'Etat d'Israël a été fondé il y a plus de 60 ans, et depuis lors, son système démocratique n'a jamais cessé de faire l'objet d'assauts verbaux, juridiques ou militaires, la plupart du temps sans dommages. Ces attaques émanent des Israéliens eux-mêmes, dans le cadre du débat démocratique, ou de la communauté internationale et de pays voisins aux gouvernements ouvertement antidémocratiques, et s'inscrivent alors dans le cadre d'une critique d'Israël qui dérive souvent vers un antisémitisme abyssal.

Le système parlementaire israélien reconnaît le droit de vote et d'éligibilité à toutes les citoyennes et citoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse. Cependant, dans la pratique, les membres des minorités arabes et druzes (au total plus de 20 pour cent de la population) rencontrent souvent des problèmes pour faire carrière au sein de l'Etat, surtout s'il s'agit de fonctions liées à la sécurité.

Élu par la Knesset, le président est le chef de l'Etat ; son rôle relève principalement de la représentation. Des exemples comme ceux d'Ezer Weizman ou Shimon Peres démontrent cependant qu'il existe aussi des présidents qui s'impliquent étroitement dans les affaires politiques et diplomatiques. En général, le président charge le parti majoritaire au sein de la Knesset, qui compte 120 membres, de former le gouvernement. Il n'est pas rare que cette procédure prenne des semaines et des mois.

Les faiblesses du système résident notamment dans le quorum, qui est très bas : les partis ne doivent emporter que le deux pour cent de l'ensemble des voix pour siéger à la Knesset. Cela confère aux petits partis un pouvoir qui dépasse leurs forces effectives et peut entraîner des pressions politiques et financières, ce qui mine la stabilité du système. Le gouvernement devrait être élu tous les 4 ans, mais aucune coalition n'a réussi à respecter cette cadence depuis 1988. La « durée de vie » moyenne d'un gouvernement se limite à 22 mois. Le processus de paix, les tensions entre les milieux religieux et l'Etat, les découvertes toujours plus fréquentes de scandales dont les acteurs sont des personnalités connues de la politique et de l'économie, constituent des facteurs d'instabilité. Bénéficiant d'une complète liberté, la presse, souvent agressive, joue un rôle important dans le « nettoyage des écuries d'Augias ».

En Israël, il existe une loi unique en son genre, la loi du retour de 1950, qui accorde des privilèges aux juifs candidats à l'immigration. Les initiateurs de cette loi voulaient préserver le caractère juif de l'Etat d'Israël, un but toujours poursuivi par leurs héritiers politiques. Selon cette loi, l'Etat d'Israël n'est pas seulement la patrie des juifs qui y vivent, mais aussi celle de tous les juifs du monde. La loi du retour accorde le droit au retour aux juifs de naissance (les personnes ayant une mère juive ou une grand-mère juive du côté maternel), aux personnes ayant des antécédents juifs (un père ou un grand-père juif), et aux convertis, mais les conversions chapeautées par les courants religieux conservateur ou réformé doivent se faire à l'extérieur d'Israël, parce qu'elles sont refusées par l'ultra-orthodoxie. En Israël même, tout ce qui a trait à la conversion est entièrement dirigé par le rabbinat orthodoxe. La loi qui, à l'origine, ne s'appliquait qu'aux juifs, a connu un élargissement en 1970 : « Les droits d'un juif en vertu de cette loi et les droits d'un *oleh* (un immigrant) en vertu de la loi sur la nationalité (qui date de 1952)... sont étendus aux enfants et petits-enfants d'un juif, à son conjoint et au conjoint d'un enfant ou d'un petit enfant d'un juif. »

Le système juridique et l'armée, soucieux de leur indépendance, veillent sur le système politique. Le système juridique se compose de justices de paix et de tribunaux de district (ce sont autant des tribunaux de pourvoi en appel que des tribunaux de première instance), et de la cour suprême. Les mariages et les divorces sont enregistrés par les tribunaux religieux juifs, musulmans, druzes et chrétiens.

En règle générale, Israël jouit d'une excellente réputation en ce qui concerne le respect des droits civiques et politiques. Cependant, cette réputation a souffert des quelques limitations intervenues à la suite du conflit israélo-arabe.

L'armée, enfin, s'est longtemps tenue à l'écart des polémiques politiques sans faire de compromis. En conséquence, elle a bénéficié d'une grande considération dans la population, qui considérait d'un mauvais œil toute critique d'une erreur, quand bien même cette critique aurait été justifiée. Des campagnes mal préparées, des scandales à l'échelon des officiers, des débats sur les sommes qui doivent être versées pour les soldats enlevés ou morts à la guerre, ainsi que la critique ouverte formulée par certains soldats lors de l'évacuation de colonies dans les territoires (occupés) ont cependant ébranlé les positions de l'armée. La qualité de cette dernière demeure pour l'essentiel intacte, et tant le peuple israélien que ses ennemis savent qu'ils peuvent ou doivent continuer à compter sur ou avec elle en cas de danger.

Jacques Ungar, ungarjak@netvision.net.il

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »